

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE À MADAGASCAR (1896-1906)

Claude *Jules* PLASSARD
président

Né le 15 février 1833 à Lyon.

Fils de Jean-Claude Plassard, négociant, et de Henriette Barral.
Avoué.

Administrateur du Crédit foncier de France (1878).

Commissaire de surveillance de l'Institut Pasteur (1889)

Corédacteur du testament de Mme Boucicaut. Organisateur de la Société du Bon Marché formée en 1880 entre Mme Boucicaut et ses employés les plus méritants.

Administrateur de la Cie foncière de France et d'Algérie (1881)

qui s'écourte au bout de quelques années en Cie foncière de France.

Candidat malheureux aux législatives à Mâcon (1893).

Chevalier de la Légion d'honneur du 7 mai 1895 (min. du Commerce) :
ancien gérant du Bon Marché.

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Au_Bon_Marche.pdf

Administrateur des Immeubles de France (1896).

Président de la Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar (1896)

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Auxiliaire_Colonisation_frse.pdf

et de ses créations : la Société française immobilière de Madagascar (1897)

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Frse_Immobilier_Madagascar.pdf

et la Société française de commerce et de navigation à Madagascar (1898)

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Frse_Commerce_Madagascar.pdf

Administrateur de la Société immobilière du Trocadéro et de Passy (1898),

créatrice d'un nouveau quartier parisien à l'occasion de l'exposition universelle de 1900,
et de la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger (1899).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Fonciere+Immobilier-Alger.pdf

Président de la Banque Charles Noël & Cie, Paris,
et de l'Ongono (Congo français)(1900).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/L_Ongomo.pdf

Décédé le 9 juin 1909 à Saint-Léger-sous-la-Bussière (Saône-et-Loire).

Marié à Marie-Caroline Gibert.

Dont Louis (1862-1920), parfumeur, et Joseph (1863-1937), avocat,
que nous retrouvons à la Société française de commerce et de navigation à Madagascar.

(Archives commerciales de la France, 17 juin 1896)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE A MADAGASCAR, 39, Valois. — 20 ans. — 30.000 fr. — 4 juin 1896. — *Le Droit*.

Convocations en Assemblées générales
(Cote de la Bourse et de la banque, 3 décembre 1896)

Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar. — Dans l'une des salles de l'hôtel des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, Paris. — Ordre du jour : délibérer sur des modifications à apporter aux statuts ; approuver le versement des actions nouvelles créées pour l'augmentation du capital et nommer tous commissaires des comptes chargés de le vérifier. — *Le Droit*, 3.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE À MADAGASCAR

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Société anonyme constituée par acte devant M^e Moreau, notaire à Paris, le 20 mai 1896

au capital de trente mille fr.

lequel capital a été port" suivant acte du même notaire, en date du 2 janvier 1897, et par décision des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des 16 septembre et 24 décembre 1896, à

cent vingt mille francs
divisé en 120 actions

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Paris, le 23 mars 1897

Un administrateur (à gauche) : Fernand Pagès

Un administrateur (à droite) : J. Plassard

Siège social à Paris

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Fianarantsoa-côte Est

(*Journal officiel de Madagascar*, 14 avril 1897)

M. le ministre des colonies avait déposé le 16 janvier dernier, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi l'autorisant à concéder une route à péage pouvant être ultérieurement convertie en une ligne de chemin de fer entre Fianarantsoa et la côte Est de Madagascar.

Une convention provisoire, passée le 8 janvier entre le Ministre des Colonies et M. Jules Plassard, président du conseil d'administration d'une compagnie anonyme dite « Société auxiliaire de colonisation à Madagascar », était jointe au projet de loi. Au cas où cette convention serait acceptée définitivement, le Ministre des Colonies accorderait à la société :

1° La concession de la construction et de l'exploitation d'une route de Fianarantsoa à la mer, sur la côte Est, et celle d'un chemin de fer à établir, s'il y a lieu, entre les mêmes points ainsi que sur des quais et wharfs à construire éventuellement au point terminus de la dite route;

2° La concession de 20.000 hectares de forêts à choisir par la société, d'accord avec le Résident général à Madagascar, parmi celles dont la colonie peut disposer, savoir : 10.000 hectares dans la région traversée par la route et 10.000 dans la région de Fort-Dauphin.

La circulation des piétons n'ayant pas d'autre charge que leurs bagages personnels, ne serait soumise à aucune taxe. Les piétons chargés paieraient 5 centimes par kilomètre ; les chevaux, mulets, ânes et bœufs chargés ou attelés, 10 centimes par kilomètre ; les voitures seraient soumises à la même taxe ; le péage serait réduit à 0.005 pour les bestiaux.

Si les transports sont faits par la société, les voyageurs paieraient 0.50 par kilomètre en 1^{re} classe et 0.30 en seconde classe; les marchandises 0.30 par 100 kilogrammes et par kilomètre en grande vitesse.

Les marchandises en petite vitesse seront transportées à raison de 1.50 pour la 1^{re} catégorie, 1.10 pour la 2^e et 0.75 pour la 3^e.

Une commission parlementaire a été chargée d'examiner ce projet ; son rapport établi par M. Descubes est favorable à l'adoption de la convention.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juillet 1897)

31 juillet, 1 h. 1/2, ord. et extraord. — Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar. — 7, rue d'Athènes, Paris. — Ordre du jour : approbation des comptes ;

création d'une société immobilière à Madagascar ; apport à faire à cette société. — *Le Droit*, 9.

1897 (juillet) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE IMMOBILIÈRE DE MADAGASCAR
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Frse_Immobilier_Madagascar.pdf

21 NOVEMBRE
(*Archives commerciales de la France*, 24 novembre 1897)

Paris. — Modification. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE A MADAGASCAR, 39, Valois. — Transfert du siège 2, cité Londres. — Délib. du 21 oct. 1897. — *Le Droit*.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1898)

19 mars, 2 h., extraord. — Société auxiliaire de la Colonisation française à Madagascar. — Au siège social, 2, Cité de Londres, Paris. — Ordre du jour : Délibérer sur la création d'une société filiale. — *Le Droit*, 27.

1898 (mars) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION À MADAGASCAR
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Frse_Commerce_Madagascar.pdf

Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar.
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

Siège social : 11, rue Saint-Augustin, Paris. — Président : M. Jules Plassard. — Administrateurs : MM. Edmond [*sic* : *Édouard*] Goüin, le baron de Nervo, Fernand Pagès [avocat] et de Pellerin de Latouche [secrétaire adjoint du PLM]. — Commissaires des comptes : MM. Fernand Dubuisson et G. Tonnelier. — Administrateur-directeur : M. Fernand Pagès. — Objet de la Société : L'étude, la mise en valeur de toutes entreprises industrielles, agricoles ou commerciales dans l'île de Madagascar, et généralement toutes entreprises susceptibles de favoriser et développer l'influence, l'industrie et le commerce français à Madagascar. — Capital social : Cent vingt mille francs, divisés en 120 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — 90 Parts de fondateurs, à raison de 3 par action, pour les 30 premières souscriptions. — Répartition des bénéfices : 5 p. c. à la réserve légale ; 10 p. c. au conseil d'administration ; le surplus à répartir aux actions et aux parts de fondateurs, dans les mêmes proportions.

Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1906)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 17 novembre 1906, ont prononcé la liquidation de la société et ont nommé liquidateur M. Raoul Amadry, demeurant à Alfort (Seine), 20, quai d'Alfort. — *Le Droit*, 8 décembre 1906.
